
LES MOUVEMENTS FÉMINISTES ET L'ÉLABORATION¹ DES POLITIQUES DANS UNE PERSPECTIVE COMPARATIVE

Vers une approche genrée de la démocratie

AMY G. MAZUR

Comment les mouvements sociaux portent-ils de nouveaux problèmes publics, et comment ceux-ci sont-ils adoptés sous la forme de réponses politiques ? Jusqu'à quel point le positionnement de ces mouvements est-il transposé dans la définition des problèmes, intégré aux agendas des gouvernements et pris en compte (ou pas) dans les politiques publiques ? Jusqu'à quel degré ces politiques répondent-elles aux demandes d'origine, surtout lorsque ces dernières remettent en question le *statu quo* ? Pourquoi certaines demandes restent-elles intactes tout au long du processus alors que d'autres sont modifiées ? Ces questions de base sur la sensibilité des gouvernements aux mouvements sociaux sont au cœur de la recherche sur la sphère politique des démocraties et ses composantes que sont la représentation, la capacité de rendre des comptes et leur performance politique. Il n'est donc pas surprenant que ces questions aient été au centre des interrogations que soulève l'analyse des politiques publiques (dans une perspective féministe ou non) telle qu'elle s'est développée en Europe, en Amérique du Nord, puis dans d'autres régions du monde.

Pour tenter de combler le manque de travaux sur la mise sur agenda des enjeux de genre et en se basant sur une tradition élaborée d'analyse comparative féministe des politiques publiques², les articles qui constituent ce dossier spécial contribuent au développement systématique d'une réponse empirique aux questions évoquées plus haut qui, toutes, visent à saisir les dynamiques d'élaboration des politiques à travers le prisme du genre. Les contributrices présentent des études de cas portant sur l'influence des acteurs et des idées féministes dans l'émergence de nouveaux problèmes politiques et sur l'adoption des politiques visant à résoudre ces mêmes

1. Le terme « élaboration » a été retenu afin de traduire l'expression anglaise « *policy formation* ». Il doit donc être entendu dans ce texte comme désignant l'ensemble du processus politique : définition du problème, mise à l'agenda, formulation des alternatives, prise de décision et mise en œuvre.

2. Le genre est appréhendé ici dans sa configuration analytique complexe, comme la construction des identités d'hommes et de femmes en relation les unes aux autres, plutôt que comme synonyme du sexe biologique. Le féminisme est défini ici comme un ensemble d'idées qui inclut la promotion des droits des femmes et de leur statut, quelle que soit leur définition dans un contexte donné, ainsi que la réduction des hiérarchies basées sur le genre. Sur le genre, voir Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait, Anne Revillard, *Introduction aux gender studies. Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck 2008 ; et sur le féminisme Dorothy McBride Stetson, Amy G. Mazur, « Women's Movements, Feminism and Feminist Movements », dans Gary Goertz, Amy G. Mazur (eds), *Politics, Gender and Concepts*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, p. 219-243.

problèmes en France, au Royaume-Uni, en Suisse, en Belgique, et au niveau de l'Union européenne. Elles fournissent ainsi des exemples pertinents qui permettent de comprendre comment les États démocratiques contemporains font face aux nouveaux défis posés par des mouvements sociaux qui remettent en question les approches dominantes des relations sociales, des dynamiques politiques et même des arènes acceptables de l'intervention de l'état.

L'objectif de cet article est de situer ces études de cas dans un contexte comparatif de construction théorique qui s'appuie sur et contribue au développement de l'analyse des politiques publiques, dans une perspective féministe ou non. Il s'agit d'unifier des domaines d'études souvent cloisonnés et d'incorporer la dimension du genre dans l'analyse des processus politiques dans un contexte démocratique¹. La première partie de cet article situe l'étude de l'influence du féminisme sur la mise sur agenda dans les champs disciplinaires plus vastes des approches féministes comparées et des politiques publiques comparées. Elle montre également comment les cas d'étude développés dans ce numéro spécial prennent en compte l'absence du genre dans l'analyse non féministe des politiques publiques. La partie suivante propose un cadre théorique et une approche méthodologique spécifiques inspirés à la fois par les approches féministes et non féministes des politiques publiques. Dans les deux dernières parties, ce cadre est appliqué à l'analyse des cas d'étude pour comprendre les dynamiques d'élaboration des politiques et pour former des hypothèses sur les facteurs déterminants de l'influence féministe dans leur élaboration. En conclusion, nous revenons sur les implications plus larges des résultats empiriques des articles de ce numéro afin de répondre à la question générale des liens entre mouvements sociaux et élaboration des politiques, mais aussi d'œuvrer à une meilleure intégration des approches féministes et non féministes des politiques publiques.

DONNER UNE PLACE PLUS IMPORTANTE AU GENRE : L'ANALYSE DE L'INFLUENCE FÉMINISTE SUR L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LES ÉTUDES FÉMINISTES ET NON FÉMINISTES

Le domaine relativement nouveau des politiques féministes comparées (PFC) a pour objectif d'expliquer comment, pourquoi et dans quel but l'état, dans les démocraties occidentales postindustrielles, a répondu aux demandes de progrès en termes de droits des femmes, d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les inégalités sociales dans ce domaine au travers de politiques et de structures – en d'autres termes aux demandes féministes². Une grande diversité de réponses apportées par l'État à ces

1. Pour une discussion sur la prise en compte du genre dans la science politique, voir Joni Lovenduski, « Gendering Research in Political Science », *Annual Review of Political Science* 1, 1998, p. 333-356.

2. Amy G. Mazur, *Theorizing Feminist Policy*, Oxford, Oxford University Press, 2002 ; Jane Jenson, « Genre et politiques publiques », dans Isabelle Engeli, Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Pierre Muller, *Les politiques du genre*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 17-63. Dans son ouvrage de 2002, Amy Mazur a réalisé un état des lieux comparatif et systématique des travaux publiés en anglais sur les questions de genre et politique (portant sur 465 études différentes). Cet état des lieux a permis de produire une classification de ce nouveau champ de recherche dénommé « politiques féministes comparées » (*Feminist Comparative Policy*) et comprenant 4 sous-champs de recherche : élaboration féministe des politiques publiques ; genre et État pro-

demandes ont fait l'objet d'analyses depuis que ce champ d'étude est apparu dans les années 1980. Des politiques explicitement féministes, sexuées et neutre du point de vue du genre qui affectent les relations entre les femmes et les hommes, les institutions chargées des droits des femmes et les « fémocrates », la construction sociale de cadres politiques, les États providence et les relations entre l'état et les mouvements féministes ont été analysés. Avec plus d'une centaine de chercheurs dans presque toutes les démocraties occidentales postindustrielles, les PFC sont devenues un domaine d'étude très institutionnalisé et en plein développement notamment en France¹.

Ce dossier spécial aborde l'une des questions principales des PFC, à savoir : les demandes féministes sont-elles inscrites sur l'agenda gouvernemental et élaborées sous la forme de politiques publiques, et si oui, jusqu'à quel point ? Les articles de ce numéro témoignent également d'un effort croissant de la recherche francophone en France, en Suisse, en Belgique et au Canada dans l'étude des comparaisons de politiques de genre dans un domaine où la *lingua franca* a eu tendance à être l'anglais. Tout comme dans les travaux de politiques publiques non féministes², les chercheur(e)s francophones se

vidence ; féminisme d'État ; politiques publiques et mouvements de femmes. Elle a également établi l'existence des politiques féministes comme nouveau secteur de politiques publiques, comprenant 7 sous-secteurs, développé un cadre d'analyse des dynamiques et des déterminants de l'élaboration féministe des politiques publiques et appliqué ce cadre à l'analyse systématique d'un échantillon de 27 cas de politiques féministes dans 17 démocraties occidentales et post-industrielles. Le cadre d'analyse du présent article est basé sur celui élaboré dans cet ouvrage.

1. Les PFC se sont principalement penchées sur les démocraties post-industrielles occidentales à travers une approche théorique méso dans laquelle les propositions relatives aux dynamiques des politiques féministes ne s'appliquent qu'à ces pays. Cependant, d'autres chercheur(e)s ont examiné la question du genre dans les États non occidentaux et ont rejeté les propositions basées sur l'observation des dynamiques politiques du monde occidental, afin d'élaborer des analyses transnationales capables de prendre en compte l'ensemble des systèmes politiques. Voir Shirin Rai, *Mainstreaming Gender, Democratizing the State ?*, Rutgers Transaction Publishers, 2003 ; Mala Htun, S. Laurel Weldon, « When and Why do Governments Promote Sex Equality, Violence Against Women, Reproductive Right and Work-Family Issues in Cross National Perspective », communication présentée à la reunion annuelle de l'American Political Science Meetings, Boston, 2008 ; Mona Lena Krook, *Quotas for Women in Politics : Gender and Candidate Selection Reform Worldwide*, New York, Oxford University Press, 2009 ; Georgina Waylen, *Engendering Transition : Women's Mobilization, Institutions and Gender Outcomes*, Oxford, Oxford University Press, 2008.

2. L'analyse des politiques publiques en dehors d'une perspective de genre a tendance à être rattachée à des chercheur(e)s basés aux États-Unis et une littérature, anglophone. Cependant, il est important de noter le développement concomitant de traditions nationales d'études de politiques publiques qui dialoguent également avec cette littérature tout comme l'émergence plus récente d'un dialogue international entre chercheur(e)s sur les politiques publiques. En France, les travaux d'analyse des politiques publiques les plus récents se fondent clairement sur une tradition tout à fait française de la science politique (cf. Yves Déloye, Nonna Mayer, « French Political Science at a Turning Point », *French Politics*, 6 (3), 2008, p. 280-298), tout en adoptant des méthodologies, des cadres théoriques et autres composantes issus de la communauté internationale et anglo-américaine. Un bon exemple de ce croisement observé en France est celui du programme de séminaires de 2008-2009 du Pôle Action publique du Cevipof (<<http://www.papevipof.fr>>). Cette évolution récente fait partie du passage plus large de la science politique européenne d'une série d'approche nationales « de clocher » à une perspective unifiée et plus « cosmopolite » (cf. Jean Blondel, « Greetings for the New Journal », *European Political Science*, 1(1), 2001, p. 3-9 ; Pippa Norris, « Towards a More Cosmopolitan Political Science », *European Journal of Political Research*, 31 (1/2), 1997, p. 17-34).

sont mis à dialoguer avec la littérature anglophone tout en apportant leurs perspectives nationales pour contribuer de manière nouvelle et innovante à la recherche sur les PFC¹.

Alors que les PFC se sont de plus en plus institutionnalisées, les études en politiques comparées se sont développées sans réelle prise en compte du genre, et ont été remarquablement peu affectées par les PFC. Des recherches appartenant au champ des PFC ont été publiées dans des revues de politique comparée², certains travaux non féministes se sont aventurés à prendre en compte des critiques féministes³ ou encore les travaux récents de Muller sur les politiques du genre⁴. En dépit de cela, la plupart des études en politiques publiques ont trop souvent tendance à ignorer les questions de genre ou adopter une approche du type « n'oublions pas d'ajouter les femmes » où le sexe et le genre ne sont insérés qu'en marge de la recherche.

Le projet Agendas comparés (*Comparative Agendas Project*) est un exemple tout à fait probant de l'approche « n'oublions pas d'ajouter les femmes ». Celui-ci couvre beaucoup des questions relatives à la mise sur agenda et au changement des politiques publiques abordées dans le présent numéro spécial et dans les PFC en général. Ce projet trouve son origine dans l'étude de Baumgartner et Jones sur la mise sur agenda dans laquelle les auteurs avaient construit une base de données sur les agendas politiques dans un grand nombre de domaines pour élaborer une théorie de l'équilibre ponctué⁵. Le projet a pour objectif de construire des bases de données similaires dans d'autres pays occidentaux afin de tester l'hypothèse de Baumgartner et Jones. Des chercheur(e)s de chacun des pays inclus dans ce projet sont censés collaborer pour identifier des méthodes de codification et de domaines d'application propres à leur pays⁶. Ce projet produira sans doute un corps de données systématiquement comparables sans précédent qui sera disponible pour une large communauté de chercheur(e)s. Pourtant, il ne sera que d'une utilité limitée pour l'étude du genre dans les processus de mise à l'agenda. Seule une catégorie, parmi plus de 200, inclut une étiquette qui mentionne le genre : dans le groupe « Droits civiques, questions de minorité et de libertés civiles » il existe une catégorie intitulée « Discrimination de genre et d'orientation sexuelle ».

Il est intéressant d'essayer de comprendre comment une étude comparative aussi complète puisse laisser de côté les principaux résultats empiriques de l'étude des PFC, à savoir :

1. I. Engeli, T.-H. Ballmer-Cao, P. Muller (dir.), *Les politiques du genre*, op. cit. ; Lorena Parini, Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Sylvie Durrer (dir.), *Régulation sociale et genre*, Paris, L'Harmattan, 2006 ; Réjane Sénac-Slawinski, Sandrine Dauphin (dir.), « Genre et action publique en Europe », *Politique européenne*, 2006 ; Manon Tremblay, Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Bérengère Marques-Pereira, Mariette Sineau (dir.), *Genre, citoyenneté et représentation*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007.

2. Cf. deux numéros spéciaux de la *Review of Policy Research* en 2003, du *Journal of European Public Policy* en 2000 et de *Comparative European Politics* en 2009.

3. Par exemple dans le domaine de l'étude des États providence, voir Diane Sainsbury, « Gendering the Welfare State », dans G. Goertz, A. G. Mazur (eds), *Politics, Gender and Concepts*, op. cit., p. 94-113.

4. Pierre Muller, « Aux frontières de l'action publique. Ce que les politiques du genre font de l'analyse des politiques publiques », dans I. Engeli, T. H. Ballmer-Cao, P. Muller, *Les politiques du genre*, op. cit., p. 299-318 ; I. Engeli et al., *ibid.*

5. Frank R. Baumgartner, Bryan D. Jones, *Agendas and Instability in American Politics*, Chicago, University of Chicago Press, 1993.

6. Le Danemark, le Canada, le Royaume-Uni, la France, la Suisse et la Belgique sont actuellement inclus dans ce projet. La composante française est dirigée par Sylvain Brouard et Emiliano Grossman. Pour plus d'informations sur ce projet, voir le numéro spécial 2006 du *Journal of European Public Policy*.

Que les États modernes ont adopté des politiques explicitement féministes dans tous les domaines de l'action publique. Une étude a identifié non moins de huit sous-secteurs de politiques féministes, y compris le *gender mainstreaming*.

Que la prise en considération des préoccupations de genre dans tous les domaines de politiques publiques a été revendiquée par des mouvements de femmes et des acteurs féministes au sein de la société civile et de l'état, à toutes les étapes de l'élaboration des politiques publiques, mais surtout dans le processus de mise sur agenda comme défi lancé aux gouvernements.

Qu'afin de bien comprendre comment l'état contemporain a pris en compte les demandes des mouvements de femmes et d'autres remises en cause plus générales du statu quo, il est essentiel d'analyser systématiquement les implications de la question du genre dans toutes les politiques publiques.

Comme cela a déjà été souligné, la prise en compte du genre dans la littérature sur la mise sur agenda aux Etats-Unis¹ comme dans l'étude plus générale des politiques comparées² continue à être objet de résistance. L'ouvrage *Oxford Handbook of Comparative Politics* paru en 2007 n'a ainsi ni consacré un chapitre aux questions de genre ni abordé de manière significative la littérature pourtant riche sur les « politiques comparées de genre »³. Le peu d'importance accordée à la question du genre dans le projet Agendas comparés n'est pas un cas isolé. Les raisons de cette lacune sont complexes et souvent liées aux différences méthodologiques et épistémologiques, mais il semble également qu'il y ait une résistance réelle à toute prise en compte des analyses de genre de manière plus sérieuse. De nombreuses études inspirées du féminisme utilisent pourtant des approches empiriques compatibles avec les concepts, cadres et perspectives théoriques issus de la recherche non féministe⁴. En d'autres termes, les approches féministes et non féministes de l'analyse des politiques publiques sont encore loin d'être insérées dans un seul et même courant de littérature.

Cependant, proposer une solution à l'absence des questions liées au genre en analyse des politiques publiques n'est pas le but de cet article. Il s'agit plutôt de remettre en perspective les apports des cas d'étude de ce numéro spécial, ainsi que d'en faire une analyse comparative. Les articles qui forment le cœur de ce numéro fournissent, en effet, une opportunité d'intégrer de façon systématique la dimension de genre à l'analyse des politiques publiques en examinant comment et dans quel but les intérêts spécifiques au genre (acteurs, mouvements et groupes féministes) tentent d'introduire une approche féministe – prenant en compte de manière inhérente la question du genre – dans la mise à l'agenda des problèmes publics et le contenu des politiques de manière explicitement féministe : égalité professionnelle, intégration des considérations de genre dans les politiques publiques, parité et politiques de la sphère privée liées à une « politique de l'intime » (techniques de reproduction artificielle et abus sexuels sur les enfants) – autant

1. Sally J. Kenney, « Where is Gender in Agenda Setting ? », *Women and Politics*, 25 (1), 2003, p. 179-206.

2. Aili Aili Tripp, « Why So Slow ? The Challenges of Gendering Comparative Politics » *Politics and Gender*, 2 (2), juin 2006, p. 249-264 ; Louise Chappelle, « Comparing Political Institutions : Revealing the Gendered "Logic of Appropriateness" », *Politics and Gender*, *ibid.*, p. 223-225.

3. Voir la section « Critical Perspectives » du numéro de juin 2006 de *Politics and Gender* (*ibid.*). Pour une revue complète de la littérature récente sur les politiques et le genre dans une perspective comparative, voir Mona Lena Krook, Sarah Childs (eds), *Women, Gender and Politics*. New York, Oxford University Press, 2009.

4. A. G. Mazur, *Theorizing Feminist Policy*, *op. cit.*

de domaines qui se trouvent au cœur de la construction de l'identité des hommes et des femmes et la relation entre les deux¹. Ils contribuent également à enrichir les travaux actuels sur les PFC qui se sont penchés sur les déterminants et les dynamiques de l'élaboration des politiques – avec une attention toute particulière accordée à la définition des problèmes et de la mise sur agenda², ainsi que la construction sociale des cadres et questions politiques³.

Les acteurs des mouvements féministes ou de femmes qui portent ces demandes sont arrivés récemment sur la scène politique et sont souvent liés (mais pas toujours) à l'émergence d'une seconde vague des mouvements féministes des années 1960 et 1970. Les problèmes qu'ils tentent de placer sur l'agenda public en vue de leur adoption sous forme de politiques publiques sont généralement en porte-à-faux par rapport aux visions entretenues depuis longtemps sur la société et l'action publique par les citoyens et les décideurs. L'étude de ces processus politiques représente un laboratoire important pour comprendre comment l'état contemporain intègre de nouvelles demandes et de nouveaux défis lancés par des groupes autrefois exclus et des « *outsiders* ». Les premières études en politiques publiques aux États-Unis s'étaient en effet focalisées sur les questions de pouvoir et d'exclusion au travers du processus de mise sur agenda. Schattschneider, ainsi que Bachrach et Baratz ont identifié la manière dont des décideurs et des intérêts puissants barrent l'accès aux processus politiques des groupes moins puissants à travers des définitions dominantes des problèmes publics et des « non-décisions »⁴. Comme l'a exprimé Schattschneider, « la définition d'alternatives est l'instrument suprême du pouvoir ». Comme l'indiquent de nombreuses études en PFC⁵, la focalisation sur les dynamiques des politiques du genre sert donc de test critique afin de déterminer si les démocraties ont la capacité de prendre en compte les changements sociaux et les demandes d'une sphère politique plus inclusive et plus juste.

1. Les nouvelles recherches francophones sur les politiques féministes se sont principalement concentrées sur les problèmes politiques affectant la sphère privée (voir I. Engeli *et al.*, *op. cit.*).

2. Carol Lee Bacchi, *Women, Policy and Politics. The Construction of Policy Problems*, Londres, Sage, 1999 ; Amy G. Mazur, *Gender Bias and the State : Symbolic Reform at Work in Fifth Republic France*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 1995 ; Joyce Outshoorn, « Is This What We Wanted ? Positive Action as Issue Perversion », dans Elizabeth Meehan, Selma Sevenhuijsen (eds), *Equality Politics and Gender*, Londres, Sage, 1991, p. 104-121 ; Dorothy McBride Stetson, *Women's Rights in the USA*, New York, Garland, 1997.

3. Mike Verloo (ed.), *Multiple Meanings of Gender Equality : A Critical Frame Analysis of Gender Policies in Europe*, Budapest, CEU Press, 2007 ; Johanna Kantola, *Feminists Theorize the State*, New York, Palgrave Macmillan, 2006.

4. Peter Bachrach, Morton S. Baratz, *Power and Poverty. Theory and Practice*, New York, Oxford University Press, 1970 ; Elmer E. Schattschneider, *The Semisovereign People : A Realist's View of Democracy in America*, New York, Holt, Rinehart & Winston, 1970.

5. Par exemple, le projet à grande échelle intitulé « Réseau de recherche sur les politiques du genre et l'État » (Research Network on Gender Politics and the State ou RNGS), qui analyse l'impact des agences gouvernementales responsables des droits des femmes dans cinq domaines et dans 17 démocraties post-industrielles occidentales depuis les années 1970. Ce projet est centré sur les questions de la démocratie et de la représentation féminine. Pour plus d'informations sur la construction du projet et les publications qui en découlent, voir <<http://libarts.wsu.edu/polisci/rngs/>>. Une étude de Weldon actuellement en cours porte sur la question de l'impact des mouvements de femmes sur la démocratie, et en particulier sur la notion d'*advocacy state*.

L'ÉTUDE DES DYNAMIQUES ET DES DÉTERMINANTS
DE L'INFLUENCE FÉMINISTE DANS L'ÉLABORATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES : UN CADRE ANALYTIQUE

APPROCHE GÉNÉRALE

En se basant sur des travaux féministes et non féministes¹, cette partie décrit le cadre analytique utilisé pour comparer les cas d'études de ce numéro spécial : quel est le rôle des acteurs et actrices féministes ? Jusqu'à quel point leurs demandes sont-elles transposées dans les décisions politiques ? Comment expliquer le fait que certains acteurs et actrices féministes aient plus de succès dans la prise en compte de leurs demandes dans le débat public et dans les politiques par rapport à d'autres types d'acteurs ? En d'autres termes, quels sont les dynamiques et les déterminants de l'influence féministe dans l'élaboration des politiques publiques² ?

Les articles rassemblés dans ce numéro présentent des analyses détaillées du déroulement de ces processus dans quatre pays et au niveau de l'Union européenne, ainsi que dans trois différents types de politique. Les cinq cas d'étude seront utilisés pour identifier des tendances générales, des dynamiques, puis les ingrédients de leur succès ou échec. Afin de s'assurer d'une comparaison uniforme, nous adapterons un système de notation élaboré dans des études précédentes sur les PFC afin de quantifier le degré d'influence féministe en termes de représentation. Les déterminants potentiels ou les moteurs de l'influence féministe seront examinés grâce à une approche basée sur la méthode comparative et l'analyse comparative qualitative dans laquelle les caractéristiques contextuelles de chaque exemple de politique correspond à une configuration de conditions permettant de faire le tri parmi les différentes explications du succès du féminisme³. Après avoir présenté cette approche, nous nous pencherons sur l'opérationnalisation et la mesure de l'influence féministe. L'analyse portera ensuite sur les ingrédients potentiels du succès du féminisme : les cinq cas d'étude seront utilisés afin de tester les hypothèses concernant la dynamique des politiques féministes telle qu'elles ont été émises dans la littérature féministe et non féministe.

1. La définition adoptée ici considère que des travaux « féministes » adoptent une approche genrée, explicitée et revendiquée comme telle, contrairement aux travaux non féministes. Sur ce point, voir également l'article de Jane Jenson et d'Éléonore Lépinard dans ce numéro.

2. La littérature est riche d'études sur la mise en œuvre des politiques et sur les changements qui suivent la séquence de la prise de décision. Cf. Jeffrey L. Pressman, Aron B. Widavsky, *Implementation : How Great Expectations in Washington Are Dashed In Oakland, or Why it's Amazing Federal Programs Work at all ?*, Berkeley, University of California Press, 1973. Les études non féministes tout comme les PFC ne font pas exception, car il s'agit d'une question centrale dans l'étude de la capacité de l'État à prendre en compte les demandes féministes : cf. A. G. Mazur, *Theorizing Feminist Policy*, *op. cit.*, tout comme les études plus générales sur la mise sur agenda (cf. Frank Baumgartner, Christoffer Green-Pedersen, Bryan D. Jones, « Comparative Studies of Policy Agendas », *Journal of European Public Policy*, 13 (7), 2006, p. 959-974 ; F. Baumgartner, B. D. Jones, *Agendas and Instability...*, *op. cit.* ; Roger Cobb, Charles D. Elder, *Participation in American Politics : The Dynamics of Agenda-Setting*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1983 ; John Kingdon, *Agendas, Alternatives and Public Policies*, New York, Harper Collins, 1995 ; A. G. Mazur, *Gender Bias and the State...*, *op. cit.*) se focalisent sur l'élaboration des politiques au travers de l'adoption de déclarations politiques officielles.

3. Benoît Rihoux, Charles C. Ragin (eds), *Configurational Comparative Methods. Qualitative Comparative Analysis (QCA) and Related Techniques*, Thousand Oaks, Sage, 2008 (Applied Social Research Methods series).

Trois approches théoriques sont utilisées ici comme fondement de notre système de notation.

La représentation

Bien sûr, la question de la représentation se trouve au cœur de tout cadre analytique visant à comprendre les processus politiques et les actions de l'état démocratique. Bien que la représentation soit souvent associée aux corps législatifs et aux élus, il existe différents lieux de représentation au sein du gouvernement et les élus n'en sont pas les seuls agents, comme l'affirment d'ailleurs de nombreuses études empiriques et débats théoriques sur les PFC¹. En fait, selon Weldon, les mouvements de femmes et les agences gouvernementales chargées des droits des femmes représentent mieux les femmes que les élus eux-mêmes. Les études sur les PFC ont mis en lumière le fait qu'il est nécessaire de dépasser l'idée selon laquelle les élus sont les seuls agents de la représentation en analysant le succès de l'élaboration des politiques en termes de degré de représentation des intérêts des femmes dans le système politique dans son ensemble – que les acteurs qui soutiennent ces intérêts soient ou non des femmes². La taxonomie de la représentation proposée jadis par Hanna F. Pitkin sous-tend cette conceptualisation en deux dimensions, à savoir la représentation descriptive et substantielle³. En effet, les représentants peuvent représenter des intérêts imputables à leur propre identité (sexe, origines ethniques, religion, etc.) de manière descriptive, ou bien ils peuvent défendre un groupe quel que soit leur propre identité, c'est-à-dire de manière plus substantielle.

Les mouvements de femmes

Ce travail utilise une définition large des mouvements de femmes proposée par le réseau RNGS et s'inspire également des travaux sur cette question dans une perspective comparative⁴ : « Un mouvement de femmes se définit par l'action collective de femmes organisée explicitement pour effectuer des demandes dans la vie publique basées sur leurs identités liées à leur genre en tant que femmes »⁵.

1. Karen Celis, Sarah Childs, Johanna Kantola, Mona Lena Krook, « Rethinking Women's Substantive Representation », *Representation*, 44 (2), juillet 2008, p. 101-110 ; Michael Saward, « The Representative Claim », *Contemporary Political Theory*, 5 (3), 2008, p. 297-318.

2. Laurel Weldon, « Beyond Bodies : Institutional Sources of Representation for Women in Democratic Policymaking », *Journal of Politics*, 64 (4), novembre 2002, p. 1153-1174. Voir par exemple A. G. Mazur, *Theorizing Feminist Policy*, *op. cit.* et les travaux issus du RNGS. Les politiques non féministes se focalisent également sur la représentation – à la fois en termes « d'adéquation des politiques positionnelles » (*positional politics*) par rapport au degré de correspondance entre le positionnement des acteurs publics et les demandes des citoyens, et plus récemment pour analyser si le contenu de la législation reflète les demandes de l'opinion publique (cf. Frank R. Baumgartner, Bryan D. Jones, « Representation and Agenda-Setting », *Policy Studies Journal*, 32 (1), 2004, p. 1-24, et Stuart N. Soroka, Christopher Wlezien, « On the Limits to Inequality in Representation », *PS : Political Science and Politics*, 41, 2008, p. 319-327).

3. Hanna F. Pitkin, *The Concept of Representation*, Berkeley, University of California Press, 1967.

4. Karen Beckwith, « The Comparative Politics of Women's Movements », *Perspectives on Politics*, 3 (3), septembre 2005, p. 583-596.

5. D. McBride Stetson, A. G. Mazur, « Women's Movements... », cité.

Dans une telle perspective, un mouvement de femmes peut inclure toutes formes d'organisation, formelles ou informelles : manifestations, pression, que ce soit à l'intérieur et en dehors de l'état ou d'autres mouvements sociaux. Des acteurs individuels peuvent aussi être identifiés comme acteurs d'un mouvement de femmes (parlementaires, experts ou journalistes), du moment qu'ils sont porteurs d'une demande issue d'un mouvement de femmes. Les résultats principaux des études féministes récentes montrent qu'il n'y a pas qu'un seul ensemble d'intérêts des femmes. Elles se sont en effet mobilisées selon les lignes de divisions raciales, de classe, ethniques, religieuses et d'orientation sexuelle¹. Il est donc important de souligner que les acteurs des mouvements de femmes ne représentent pas forcément toutes les femmes. De plus, les mouvements de femmes ne sont pas tous féministes, cette dernière catégorie ne constituant qu'une catégorie des mouvements de femmes².

Le cadrage comme représentation substantielle

Se plaçant dans la lignée de travaux antérieurs sur les PFC, cette analyse a pour but de déterminer si les acteurs féministes sont présents de manière significative dans le processus politique afin de quantifier la représentation descriptive. Quant à la représentation substantielle, ce travail vise à comprendre si le cadrage qui structure le débat public mais aussi les résultats politiques prennent en compte les demandes féministes et de genre. Afin de définir la représentation substantielle, nous nous basons également sur de nombreux travaux antérieurs, qu'ils soient ou non féministes, et qui montrent les liens entre la définition ou le cadrage des problèmes, d'une part, et les acteurs autorisés à entrer dans l'arène politique et les contenus des résultats politiques, d'autre part³. Les études des mouvements sociaux, en particulier ceux des femmes, ont affirmé que ceux-ci présentent certains cadres cognitifs de problèmes qui reflètent leurs demandes politiques⁴. C'est lorsque ces mouvements tentent de pénétrer dans l'arène politique que l'on peut se demander si le cadrage dominant du débat public va changer pour incorporer leurs visions du monde. Si les cadres politiques deviennent sensibles à la question du genre dans une perspective féministe, alors les futurs problèmes politiques pourraient éventuellement suivre la même voie.

Par exemple, jusqu'à l'arrivée de la deuxième vague féministe, la politique familiale, basée sur le modèle de l'homme pourvoyeur de revenu, encourageait principalement une

1. Judith Squires, *The New Politics of Gender Equality*, Houndsmills Hampshire, Basingstoke, Palgrave, 2007.

2. Sur ce point, voir également l'article de Jane Jenson et d'Éléonore Lépinard dans ce numéro.

3. Cf. E. E. Schattschneider, *op. cit.* ; C. L. Bacchi, *op. cit.* ; J. Kingdon, *op. cit.* ; M. Verloo (ed.), *op. cit.* ; Paul A. Sabatier, Hank C. Jenkins-Smith, « The Advocacy Coalition Framework : An Assessment », dans Paul A. Sabatier (ed.), *Theories of the Policy Process*, Boulder, Westview Press, 1999, p. 117-166 ; Jane Jenson, « Paradigms and Political Discourse : Protective Legislation in France and the United States Before 1914 », *Canadian Journal of Political Science*, 22 (2), juin 1989, p. 235-258. Pierre Muller, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, 50 (2), avril 2000, p. 189-208.

4. Pour une discussion complète du cadrage des politiques publiques et de l'analyse de discours, voir Birgit Sauer, « Framing and Gendering », dans Dorothy McBride Stetson *et al.*, *The Politics of State Feminism : Innovations in Comparative Research* (à paraître : où et quand ?) et pour l'application de l'analyse du cadrage dans une étude sur les PFC financée par l'Union européenne, voir M. Verloo (ed.), *ibid.*, 2007. Pour des travaux actuels sur la représentation substantielle des femmes, voir Karen Celis, Sarah Childs (eds), « Special Issue : The Substantive Representation of Women », *Representation*, 44 (2), juillet 2008 ; et Miki Caul Kittilson, « Representing Women : The Adoption of Family Leave in Comparative Perspective », *Journal of Politics*, 70 (2), 2008, p. 323-334.

forte natalité et l'éducation des enfants comme futurs facteurs de production en se focalisant sur le salaire maternel et le congé de maternité, à l'instar de la France où l'on assistait les femmes dans leur double rôle de salariées à mi-temps et mères à plein-temps. Les idées promues par les mouvements de femmes et l'évolution des attitudes concernant les rôles genrés ont contribué à réorienter les politiques familiales vers la réconciliation entre le travail et la famille afin d'encourager l'égalité entre les femmes et les hommes dans la sphère privée et au travail, grâce notamment à l'organisation de la garde d'enfants et au congé paternel. Bien sûr, les demandes féministes n'ont pas toutes été entendues et des périodes de recul ont même été observées¹, mais les politiques familiales ne peuvent désormais plus être discutées sans une prise en compte des droits des femmes².

LA QUANTIFICATION DE L'INFLUENCE FÉMINISTE, MODE D'EMPLOI

Le système de notation que nous présentons ici est une adaptation d'études existantes sur les PFC et vise à mettre en regard des cas d'étude dans une perspective comparative³. Ces cas d'étude analysés par les auteurs des articles suivants se basent sur la méthode du *process tracing* où les positionnements et l'impact des acteurs féministes sont retracés au cours du déroulement du processus politique dans le temps⁴. Des scores numériques sont attribués afin de capturer le succès relatif des acteurs féministes (définis ici comme faisant partie des mouvements de femmes plus généraux) en termes de représentation descriptive et substantielle. En dépit de la parcimonie évidente de cette approche, ce système de notation a pour but de prendre en considération à la fois les conceptualisations de la représentation, des mouvements de femmes et du cadrage discutés ci-dessus, et les dynamiques politiques qui évoluent au cours du temps (les périodes couvertes par ces cas d'étude varient de 8 à 15 ans). Des notes sont données pour la représentation descriptive et substantielle sur une échelle de 0 à 3 pour un total possible de six points pour l'influence féministe. Des indicateurs numériques ont été préférés à des indicateurs nominaux (faible, modéré, fort) afin d'établir des limites claires pour les catégories d'influence féministe. Trois groupes potentiels d'influence féministe peuvent donc être dégagés : « influence faible » renvoie aux notes totales situées entre 0 et 3, « influence modérée » pour les notes entre 4 et 6, et « influence forte » pour les notes entre 7 et 10. Les huit cas d'étude sont classés dans le tableau 1 selon ces trois catégories. Dans la partie suivante, nous justifierons les notes et analyserons les déterminants de l'influence féministe en termes de corrélation entre les conditions de chaque cas et les niveaux de succès.

La notation de la représentation descriptive est basée sur la présence d'acteurs porteurs de demandes en faveur des femmes et des questions de genre dans le processus politique formel – ce que les politistes appellent le « sous-système » politique, à savoir la constellation d'intérêts sociétaux et étatiques mobilisée autour d'un enjeu particulier.

1. Jane Jenson, « Genre et politiques publiques », cité.

2. Pour plus d'informations sur la question de la « réconciliation » dans les politiques familiales, voir Jane Jenson Jane, Mariette Sineau (dir.), *Qui doit garder le jeune enfant ? Les représentations du travail des mères dans l'Europe en crise*, Paris, LGDJ, 1988 ; Kimberly J. Morgan, *Working Mothers and the Welfare State : Religion and the Politics of Work-Family Policies in Western Europe and the United States*, Palto Alto CA, Stanford University Press, 2006.

3. A. G. Mazur, *Theorizing Feminist Policy*, op. cit. ; Amy G. Mazur, « Drawing Comparative Lessons From France and Germany », *Review of Policy Research*, 20 (3), 2003, p. 493-523.

4. Voir notamment Alexander L. George, Andrew Bennett, *Case Studies and Theory Development in the Social Sciences*, Cambridge, MIT Press, 2004, chap. 10.

Le niveau le plus élevé de représentation descriptive est observé lorsque l'éventail complet d'acteurs féministes positionnés sur une question spécifique 1) est présent dans le sous-système au moment de la définition des problèmes et 2) a accès aux arènes formelles de prise de décision telles que parlements, gouvernements, ministères etc., là où les décisions sont prises et les propositions politiques sont formalisées. La notation de la représentation substantielle dépend de la prise en compte de l'approche portée par les acteurs féministes dans le débat public et dans l'arène étatique, ainsi que du résultat final de la décision politique. Pour une note maximale équivalente à 3, le cadrage du débat doit avoir été modifié afin de refléter le cadrage féministe ; de même, la déclaration politique officielle doit clairement contenir les demandes des acteurs féministes.

L'IDENTIFICATION DES INGRÉDIENTS DU SUCCÈS FÉMINISTE À TRAVERS L'ANALYSE COMPARATIVE QUALITATIVE¹

Étant donné la complexité du processus politique dans les démocraties postindustrielles et la nature transversale des politiques féministes et du genre, il n'est pas surprenant qu'aucune solution évidente d'identification des composantes du succès politique féministe n'ait été élaborée. Plusieurs moteurs de l'action publique qui facilitent la prise en compte des demandes féministes ont été identifiés et ce, souvent dans des combinaisons différentes qui dépendent moins de la configuration institutionnelle générale ou de la composition culturelle d'un pays donné que des contraintes structurelles d'une politique particulière (comme les politiques de l'emploi, des droits de procréation, etc.). En d'autres termes, le secteur et/ou le type de politique semblent importer plus que les tendances nationales. Par exemple, les études RNGS transnationales, multisectorielles et longitudinales avec un échantillon de 130 cas, ainsi qu'une étude de l'élaboration de politiques féministes basée sur 25 cas d'étude avec une profondeur temporelle dans 7 sous-secteurs de politiques dans 13 pays, montrent que ce que l'on peut qualifier de succès des politiques féministes peut survenir dans des conditions très différentes d'un secteur à l'autre². Ceci conforte l'un des fondements principaux de l'analyse comparative qualitative connue sous le nom d'équifinalité, c'est-à-dire qu'il existe plus d'un chemin pour arriver au même résultat. Les résultats préliminaires de Htun et Weldon dans leur étude des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes de par le monde montrent aussi que le type de politique est un facteur clé dans l'explication des résultats et des « logiques » générales de changement³. Baumgartner soutient également que l'importance du sectoriel prime sur les styles politiques nationaux dans le cas de la France⁴.

1. Bien que ces cas n'aient pas été soumis à des analyses comparatives qualitatives, qu'il s'agisse « d'ensembles flous » (*fuzzy sets* ou fsQCA) ou « d'ensembles nets » (*crisp sets* ou csQCA), les principes qui sous-tendent l'approche théorique de l'analyse comparative qualitative et de la méthode comparative sont retenus dans cette étude, c'est-à-dire que les caractéristiques des cas d'études ont été utilisées comme moyens de faire le tri parmi les explications concurrentes des résultats des études de cas qualitatifs et de l'équifinalité. Pour une revue plus complète de l'analyse comparative qualitative, voir B. Rihoux, C. Ragin (eds), *op. cit.*, 2008.

2. A. G. Mazur, *Theorizing Feminist Policy*, *op. cit.*

3. M. Htun, S. L. Weldon, cité.

4. Frank Baumgartner, « The Many Styles of Policymaking in France », dans John T. S. Keeler, Martin A. Schain (eds), *Chirac's Challenge : Liberalization, Europeanization, and Malaise in France*, New York, St. Martin's Press, 1996.

Ainsi, un premier ensemble d'hypothèses émises dans l'analyse comparative des cinq cas d'étude de ce numéro porte sur la question de la nature de l'influence féministe dans un pays ou un secteur donné. Il n'y a que huit cas disponibles pour cette analyse qui n'ont pas été sélectionnés spécifiquement pour tester ces propositions relatives aux schémas nationaux ou sectoriels, mais ces huit cas permettent tout de même de faire le tri parmi les propositions faites dans les études précédentes et vont donc au-delà des limites de l'analyse isolée de cas d'étude. Comme l'affirment Baumgartner *et al.* dans le cas de la construction de théories sur les agendas politiques, « nous devons prêter attention à ne pas généraliser des cas d'étude »¹. En dépit de son caractère restreint, l'éventail transnational et multisectoriel que composent ces cas permet de confirmer certaines propositions déjà examinées par la littérature.

Les trois cas d'étude français nous permettent de tester l'importance des schémas nationaux : si l'on peut dégager une dynamique commune aux trois cas alors le facteur national des politiques peut être déterminant. La construction méthodologique des trois études des politiques régissant les abus sexuels sur mineurs (ASM) et la procréation médicalement assistée (PMA) fournissent un test semblable pour l'importance du facteur national : on peut s'attendre à ce que les dynamiques des politiques féministes soient différentes pour ces trois cas s'il existe des schémas nationaux de facteurs politiques. Finalement, étant donné que l'égalité professionnelle, la parité et le *gender mainstreaming* sont des politiques affectant explicitement les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes, et que les politiques de la PMA et des ASM ne le sont pas, cette analyse peut nous aider à isoler les similitudes et les différences dans les dynamiques du succès des mouvements féministes dans les politiques féministes et celles qui ne le sont pas.

Les hypothèses suivantes sont étudiées dans l'analyse comparative des cas d'étude selon leurs combinaisons potentielles.

H1. La structure des opportunités politiques, les points de veto et la configuration institutionnelle

Un grand nombre d'études a démontré l'importance de la structure de l'État et les points d'accès disponibles pour que les intérêts puissent influencer les politiques publiques en tant que facteur déterminant des résultats politiques, ce qui est parfois connu sous le nom de *veto points* ou « points de veto »². La recherche sur les mouvements sociaux a également identifié la structure des opportunités politiques (en général, au niveau national) comme une contrainte importante pour l'influence des mouvements sociaux³. Pour les études spécifiques des dynamiques politiques féministes, la structure du sous-système et les points d'accès ont été des facteurs importants. Dans les secteurs où le sous-système est fermé, les acteurs des mouvements de femmes qui ont une structure hiérarchique ont des difficultés à influencer les débats politiques et leurs résultats, alors que, dans ceux où le sous-système est plus ouvert, ils ont plus de succès. La division territoriale du pouvoir dans un pays donné et le niveau de prise de décision pour un problème politique spécifique peut également faire la différence. Certaines études ont

1. F. Baumgartner *et al.*, « Comparative Studies... », art. cité, p. 963.

2. John D. Huber, Evelyne Stephens, *Development and Crisis of the Welfare State. Parties Policies in Global Markets*, Chicago, University of Chicago Press, 2001.

3. Dough McAdam, John D. McCarthy, Mayer N. Zald, *Comparative Perspectives on Social Movements : Political Opportunities, Mobilizing Structures, and Cultural Framings*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

montré que le changement des configurations étatiques à des niveaux différents peut aussi affecter les activités féministes¹.

H2. Les forces, ressources et caractéristiques des mouvements de femmes

Inspirées tout d'abord par les théoriciens de la mobilisation des ressources dans la recherche sur les mouvements sociaux², la plupart des études de l'élaboration des politiques destinées aux femmes tentent de comprendre si un mouvement plus fort, plus important ou plus unifié peut produire des politiques en faveur des femmes. L'un des défis principaux a été de qualifier les mouvements et de créer une manière fiable et valable de quantifier la force de ces mouvements. En particulier, les chercheurs n'ont pas réussi à s'accorder sur quelle caractéristique prendre en compte parmi les trois suivantes : fragmentation, activisme, institutionnalisation (l'étude RNGS a par exemple élaboré une mesure qui combine ces trois variables). Bien que les études non féministes sur la mise sur agenda aient tendance à laisser de côté les mouvements de femmes³, Sabatier et Jenkins-Smith identifient les mouvements sociaux comme un facteur important pour comprendre l'impact des *advocacy coalitions*⁴.

H3. Les partis au pouvoir et l'influence de la gauche

L'idéologie politique du parti au pouvoir a souvent été soulignée comme l'une des principales explications des résultats des politiques publiques. Kingdon, Sabatier et Jenkins-Smith ainsi que le projet Agendas comparés incluent tous les changements de majorité au gouvernement comme des facteurs importants et mettent tout particulièrement en valeur la présence de majorités de gauche dans les coalitions au pouvoir comme étant favorables au changement social. L'analyse des politiques féministes a également identifié la gauche comme un facteur important. Cependant, les études récentes sur les PFC ont remis en question le caractère jugé crucial de gouvernements de gauche dans les succès des politiques féministes en identifiant des exemples d'échec de politiques féministes sous des gouvernements de gauche et des succès sous ceux de droite⁵.

H4. L'influence culturelle : normes genrées et religion

Les facteurs pris en considération ici sont liés aux caractéristiques culturelles de la population en général et aux traditions culturelles dominantes relatives aux relations entre les femmes et les hommes et les niveaux de religiosité : deux facteurs qui peuvent constituer des freins importants à l'élaboration de politiques féministes. Par exemple, certaines recherches ont montré l'aspect saillant de la religion comme variable importante dans la comparaison des politiques de droits de la procréation aux États-Unis et en Europe⁶. Les

1. Lee Ann Banaszak, Karen Beckwith, Dieter Rucht (eds), *Women's Movements Facing the Reconfigured State*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

2. John D. McCarthy, Mayer N. Zald, « Resource Mobilization and Social Movements : A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, 82 (6), 1977, p. 1212-1241.

3. S. J. Kenney, art. cité.

4. P. A. Sabatier, H. C. Jenkins-Smith, cité.

5. S. Laurel Weldon, *Protest, Policy and the Problem of Violence Against Women : A Cross National Comparison*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2002.

6. Joyce Outshoorn, « The Stability of Compromise : Abortion Politics in Western Europe », dans Marianne Githens, Dorothy McBride Stetson (eds), *Abortion Politics : Public Policy in Cross-cultural Perspective*, New York, Routledge, 1996, p. 145-164.

normes dominantes de genre ont aussi été soulignées comme des facteurs explicatifs importants dans la différence entre l'élaboration des politiques d'égalité dans l'emploi en France et en Allemagne¹. Lorsque les normes dominantes de genre vont à l'encontre des approches féministes, alors les demandes féministes ont tendance à être bloquées.

H5. Les régimes de genre

La littérature prolifique sur ce sujet a engendré une nouvelle manière de catégoriser les États providence en fonction du degré selon lequel les politiques sociales nationales permettent aux femmes et aux hommes de choisir un équilibre entre vie familiale et vie professionnelle à travers la promotion du « "familialisme" contre l'emploi des femmes » et « les moyens selon lesquels la différenciation basée sur le genre et les idéologies de genre se reflètent dans la structure de ces régimes »². En général, on identifie trois catégories de régimes de genre relativement au type d'état providence : les régimes « à deux salaires » (Danemark, Finlande, Norvège, Suède), les régimes « à soutien familial général » (Autriche, Belgique, France, Allemagne, Irlande, Pays-Bas, Espagne) et les pays « orientés vers le marché » (Australie, Canada, Japon, Nouvelle-Zélande, Suisse, Royaume-Uni, États-Unis). Bien que des désaccords persistent sur la catégorisation de certains pays, comme la France, l'hypothèse peut être émise que les politiques féministes auront plus de succès dans les pays avec des régimes politiques plus orientés vers le féminisme, à savoir les pays scandinaves. La présente étude ne peut que tester la différence entre les régimes à soutien familial général (France, Belgique) et ceux orientés vers le marché (Royaume-Uni, Suisse), mais elle peut néanmoins contribuer à comprendre si ces tendances nationales expliquent l'influence du féminisme et si une telle variable au niveau du système peut jouer un rôle explicatif.

H6. Le climat économique

Une économie saine et en croissance a déjà été identifiée comme un facteur important favorable à l'adoption de politiques féministes. Dans de nombreux pays, lors des périodes de croissance économique, les gouvernements ont été plus volontaires pour mettre en place des politiques qui visent à ramener les femmes sur le marché du travail et qui facilitent la conciliation des obligations familiales et professionnelles³. De même, les programmes et structures spécifiques qui promeuvent les droits des femmes bénéficient de conditions financières plus généreuses. Comme l'a montré Jenson⁴, la tendance récente de réduction des moyens de l'état a également joué un rôle déterminant dans l'évolution des cadres politiques généraux et du « référentiel global »⁵. L'importance du climat économique peut donc être déterminé en analysant le déroulement séquentiel du succès des politiques féministes par rapport à la conjoncture économique.

1. A. G. Mazur, « *Drawing Comparative Lessons...* », art. cité.

2. Anne Shola Orloff, *Women's Employment and Welfare Regimes : Globalization, Export Orientation and Social Policy in Europe and North America*, Social Policy and Development Paper, 2001 Program Paper 12, Genève, United Nations Institute for Social Development.

3. Jane Jenson, Elisabeth Hagen, Ceallaigh Reddy (eds), *Feminization of the Labor Force : Paradoxes and Promises*, Cambridge, Polity, 1988.

4. J. Jenson, « Genre et politiques publiques », cité.

5. P. Muller, « Aux frontières de l'action publique... », cité.

H7. *Féminisme d'État, partenariats stratégiques et « coalitions de cause » féministes*

Les dynamiques qui se mettent en place entre différents acteurs mobilisés dans un domaine donné a aussi été souligné comme étant l'un des ingrédients importants du succès des politiques féministes. L'étude RNGS qui analyse la théorie du féminisme d'État (les organismes publics pour femmes promeuvent-ils ou non la participation des acteurs des mouvements de femmes et facilitent-ils ou non l'inclusion de leurs demandes dans les politiques publiques) a démontré l'importance des alliances entre mouvements et organismes publics chargés des droits des femmes. D'autres études sur les PFC ont tenté de prouver que le « triangle d'autonomisation des femmes » (*Triangle of Women's Empowerment*, ou TOWE)¹ entre les « fémoocrates » travaillant dans ces organismes, les femmes parlementaires et les groupes de femmes constitue une force cruciale dans les succès féministes². La définition par Woodward³ du « triangle de velours » entre « fémoocrates », députées européennes et expertes au niveau européen renvoie également à cette notion de partenariat stratégique. Il n'est pas forcément nécessaire que les alliances se fassent entre ces trois types d'acteurs, mais il apparaît important qu'il y ait une alliance stratégique entre acteurs féministes étatiques et sociétaux pour que des *outcomes* féministes soient favorisés. Ceci a amené certains analystes féministes à appliquer la notion de coalition de cause à l'étude du succès des politiques féministes⁴. Lorsque les participants d'un sous-système partagent des valeurs et une conception féministe des politiques publiques, alors une issue à tonalité féministe devient plus probable.

H8. *Acteurs critiques, entrepreneurs politiques et alliés masculins*

Cette hypothèse émerge des travaux sur la représentation des femmes soulignant le caractère crucial d'individus « critiques » plutôt que celui d'une masse critique de représentantes féminines dans la détermination des résultats⁵. Elle met en valeur l'importance de l'agent individuel. D'autres recherches en politiques publiques ont aussi montré le rôle capital d'« entrepreneurs politiques » (*policy entrepreneurs*)⁶ et de « courtiers en politiques publiques » (*policy brokers*)⁷. La littérature sur les PFC a démontré que le soutien de causes féministes par des hommes puissants et des femmes qui ne représentent pas officiellement les intérêts des femmes, dits « alliés masculins/féminins », est également un ingrédient important du succès⁸. De plus, la recherche sur les PFC a mis en valeur le rôle des experts dans la production des politiques féministes⁹.

1. Virginie Vargas, Saskia Wieringa, « The Triangle of Empowerment : Processes and Actors in the Making of Public Policy for Women », dans Geertje Lyclama à Nijeholt, Virginia Vargas, Saskia Wieringa (eds), *Women's Movements and Public Policy in Europe, Latin America and the Caribbean*, New York/Londres, Garland Publishing, 1998, p. 3-23.

2. A. G. Mazur, *Theorizing Feminist Policy*, op. cit. ; S. L. Weldon, *Protest, Policy...*, op. cit. ; Dorothy McBride Stetson, A. G. Mazur, Joyce Outshoorn, Joni Lovenduski, Birgit Sauer, Marila Guadagnini, *The Politics of State Feminism : Innovations in Comparative Research*, à paraître (où et quand ?).

3. Alison Woodward, « Building Velvet Triangles : Gender and Informal Governance », dans Thomas Christiansen, Simona Piattoni (eds), *Informal Governance in the European Union*, Cheltenham, Edward Elgar, 2003, p. 76-93.

4. Stefania Abrar, Joni Lovenduski, Helen Margett, « Feminist Ideas and Domestic Violence Policy Change », *Political Studies*, 48, 2000, p. 239-262.

5. K. Celis, S. Childs (eds), « Special Issue... », op. cit.

6. J. Kingdon, op. cit.

7. P. A. Sabatier, H. C. Jenkins-Smith, cité.

8. A. G. Mazur, *Theorizing Feminist Policy*, op. cit., « Drawing Comparative Lessons... », art. cité.

9. A. Woodward, cité.

H9. Les influences au-delà du niveau national

L'eupéanisation, les processus politiques développés dans le cadre des Nations unies, en particulier autour de la conférence de Pékin de 1995 et de son suivi, ainsi que d'autres initiatives politiques onusiennes tels que le *gender mainstreaming*¹ ou encore le développement de mouvements sociaux et réseaux transnationaux² ont également été perçus comme des catalyseurs importants, sinon des forces motrices, obligeant les pouvoirs publics à prendre en compte les demandes féministes.

LES DYNAMIQUES DU SUCCÈS FÉMINISTE DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Notre objectif dans cette partie, est de présenter les scores attribués au succès féministe dans l'élaboration des politiques publiques (tableau 1), avant de discuter chacun des cas, à commencer par ceux à faible succès pour ensuite passer à ceux ayant fait preuve d'un succès modéré. Nous terminerons par l'identification de tendances générales des cas d'influence féministe dans les dynamiques politiques. Étant donné la richesse des analyses de chacun des cas présentés dans les articles étudiés, nous utiliserons les critères présentés ci-dessus dans un système de notation à trois points sur les représentations descriptive (RD) et substantielle (RS) afin de résumer les dynamiques politiques propres à chacun des cas.

Tableau 1. Scores attribués au succès féministe dans l'élaboration des politiques publiques

	<i>RD</i>	<i>RS</i>	<i>Total</i>
Faible (0-3)			
PMA, France, années 1980 à 2004	1	0	1
ASM, France, années 1980	1	1	2
ASM, Royaume-Uni, années 1980	1	1	2
ASM, Belgique, années 1980	1	1	2
Modéré (4-6)			
* Égalité Professionnelle, France, 1965-1983	2	2	4
PMA, Suisse, années 1980 à 1998	2	2	4
* Parité, France, 1992-2000	2	2	4
* Intégration des considérations de genre, UE			
années 1980 aux années 2000	2	2	4

* Politique explicitement féministe.

1. Jacqui True, Michael Mintrom, « Transnational Networks and Policy Diffusion : The Case of Gender Mainstreaming », *International Studies Quarterly*, 45 (1), 2001, p. 27-57.

2. Myra Marx Ferree, Aili M. Tripp (eds), *Global Feminism : Transnational Women's Activism, Organizing and Human Rights*, New York, New York University Press, 2006 ; Sidney Tarrow, *The New Transnational Activism*, New York, Cambridge University Press, 2005 ; Margaret Keck, Kathryn Sikkink, *Activists Beyond Borders : Transnational Advocacy Networks in International Politics*, Ithaca, Cornell University Press, 1998.

CAS DE SUCCÈS FÉMINISTE FAIBLE

Technologies de procréation médicalement assistée (PMA) en France, 1980-2004.
Score final = 1, RD = 1, RS = 0

La représentation descriptive des intérêts féministes s'est avérée plutôt *faible* dans ce cas précis. Bien que des groupes de femmes différents aient manifesté leurs positions lors d'événements publics (conférences, débats publics, etc., en particulier lors de la période précédant l'adoption de la première loi de 1994), ils n'ont pas eu accès au processus d'élaboration de la loi. Même la ministre socialiste des Droits des femmes était absente lors de la conférence gouvernementale sur cette question. En ce qui concerne la deuxième loi passée en 2004, la commission parlementaire sur les droits des femmes intégra certains points de vue féministes dans son rapport officiel mais pas tous. En particulier, ce rapport n'abordait pas la question de l'accès des femmes homosexuelles à la PMA, qui était pourtant l'une des demandes importantes des féministes radicales à l'époque. Ce cas se caractérise également par l'*absence* de représentation substantielle des intérêts féministes. Les arguments féministes, qu'il s'agisse des féministes radicales ou modérées, n'ont été ni intégrés dans les discussions officielles entourant les deux lois, malgré la présence de la commission sur les droits des femmes au parlement, ni retenus dans la version finale du projet de loi. Les propositions de réglementations supplémentaires de la PMA (autre demande des féministes) n'ont pas plus été prises en compte que l'accès des couples homosexuels à la technologie en question.

Politique de lutte contre les abus sexuels sur mineurs (ASM) en France, au Royaume-Uni et en Belgique dans les années 1980. Score final = 2, RD = 1, RS = 1

Malgré des différences significatives observées entre les pays, ces trois cas d'étude sont caractérisés par des ressemblances surprenantes au niveau des dynamiques politiques. Dans les trois cas, la représentation descriptive est resté à un niveau aussi *faible* que dans le cas de la PMA en France. Les groupes féministes et les expertes jouèrent un rôle crucial dans l'identification du problème de l'abus sexuel d'enfants (au travers de femmes individuelles qui ont rapporté des cas aux permanences téléphoniques et centres d'accueil spécialisés sur la question du viol) et pour sa mise à l'agenda (au travers d'efforts de *lobbying* et de rapports publics officiels). Mais les militantes féministes et les expertes disparurent du processus politique dès que le problème fut placé sur l'agenda formel du gouvernement et les groupes de protection de l'enfant se mirent alors à collaborer avec les représentants gouvernementaux en vue de l'adoption d'une loi. La représentation substantielle des intérêts féministes s'est avéré être légèrement plus élevé que dans le cas de la PMA en France, mais est restée *faible* dans les trois pays étudiés. À nouveau, lorsque le problème fut porté pour la première fois par les militantes féministes et les travailleurs sociaux, le cadrage du problème était clairement féministe : l'abus sexuel était perçu comme visant les filles et les causes du comportement « déviant » comme faisant partie du système patriarcal. Cependant, ce cadre féministe ne fut pas repris par les acteurs non féministes au sein de l'État et de la société qui participèrent à l'élaboration des projets de loi. En fait, tout argument féministe sur l'abus sexuel sur mineurs fut discrédité à partir du moment où les acteurs politiques non féministes remarquèrent que des garçons étaient aussi victimes d'abus sexuels. Bien que les cadres politiques dominants n'aient pas été affectés par les arguments féministes, une représentation

substantielle a tout de même pu être observée puisque l'enjeu a été identifié comme un problème public et placé sur l'agenda gouvernemental suite à des mobilisations féministes.

SUCCÈS FÉMINISTES MODÉRÉS

Égalité professionnelle en France, 1965-1983. Score final = 4, RD = 2, RS = 2

Les acteurs des mouvements de femmes ont occupé un rôle beaucoup plus important dans le processus politique en France, grâce à une représentation descriptive à un niveau plus élevé que dans les quatre cas précédents, bien qu'il soit resté *modéré*. Le Comité du travail féminin (CTF) a constitué un élan administratif et fourni une arène aux représentantes féministes issues d'un grand nombre de groupes (groupes de femmes bien établis, commissions de femmes dans les syndicats). Il a également permis à des expertes féministes d'identifier tout d'abord le problème de l'inégalité entre les sexes sur le marché du travail et en matière de rémunération, mais aussi les causes complexes de ce problème liées au genre, en se basant sur une analyse scientifique et féministe. Finalement, ce comité a convaincu un gouvernement de droite de développer un projet de loi qui avait été porté initialement par le gouvernement socialiste du début des années 1980. Bien que le CTF ait disposé de ressources matérielles limitées et n'avait pas de position officielle puissante, il a joui d'une réputation favorable dans le cercle gouvernemental et d'une présence proche des décideurs au sein du ministère du Travail. Une représentation descriptive plus poussée n'a cependant pas été atteinte car le CTF a été maintenu à distance du secteur des politiques de l'emploi sous ce gouvernement de droite et fut aboli sous le gouvernement socialiste. Ainsi, des représentantes du mouvement des femmes ne participèrent pas intégralement à l'élaboration de la loi de 1983, que ce soit au ministère des droits des femmes, ou à l'Assemblée nationale.

De même, la représentation substantielle est restée à un niveau *modéré*. Il est évident que les analyses et arguments féministes sur l'égalité professionnelle portés par le CTF ont identifié l'inégalité entre les sexes comme un problème plutôt que comme un simple fait social. Ces analyses ont alimenté le positionnement des acteurs gouvernementaux dans l'élaboration des politiques sous les deux gouvernements, qu'ils soient de droite ou de gauche. En même temps, le cadre dominant et l'approche adoptés par les acteurs des politiques de l'emploi n'ont pas changé de manière significative : le travail des femmes a continué à être perçu comme temporaire en raison de leurs devoirs maternels, alors que celui des hommes était perçu comme à durée indéterminée, comme le « gagne-pain » de la famille. Ainsi, la version finale du projet de loi adopté en 1983 dilua l'approche qui faisait pourtant autorité et qui transparaissait dans un grand nombre des recommandations politiques émises par le CTF.

Technologie de procréation médicalement assistée (PMA) en Suisse, 1980-1998.
Score final = 4, RD = 2, RS = 2

Comme dans le cas de l'égalité professionnelle en France, la représentation descriptive des intérêts féministes fut *modérée* et n'atteignit pas le score maximal. Contrairement au cas français, les acteurs des mouvements de femmes se sont rassemblés autour d'une même position afin de collaborer au sein d'une « coalition peu probable » comprenant des écologistes, des démocrates chrétiens et des groupes en faveur de l'interdiction de l'avortement. Leur participation à cette coalition mena à l'élaboration de l'argument en

faveur de la PMA et ils purent ainsi prendre part au processus officiel de consultation lors du référendum de 1992. Leurs idées furent représentées au Parlement lors des discussions autour du projet de loi de 1998, bien que leur présence officielle ne fût pas assurée, ce qui explique pourquoi le score maximal de la représentation descriptive n'a pas été retenu. La représentation substantielle a également eu lieu à un niveau *modéré* grâce aux arguments féministes qui ont contribué à faire changer les termes du débat sur la PMA dans les cercles gouvernementaux, autour de l'idée que la PMA n'était pas nécessairement une bonne chose pour les femmes, en soulignant l'importance de leur liberté et de leur autonomie. L'amendement constitutionnel et la nouvelle loi ont tous deux reflété les demandes féministes pour plus de régulation. Il faut toutefois se souvenir que les positions adoptées par les féministes en termes de cadrage et de demandes coïncidaient avec celles d'autres acteurs au sein de la coalition : leur prise en compte ne démontre donc pas forcément une tendance à favoriser les idées et approches féministes. Cependant, la prise en compte officielle de l'impact de la PMA sur la vie des femmes fut une victoire importante pour les groupes féministes et n'aurait probablement pas fait partie du cadrage politique de la PMA en leur absence.

La parité en France, 1992-2000. Score final = 4, RD = 2, RS = 2

La représentation descriptive a obtenu un score *modéré* dans la mise sur agenda de la parité sous le gouvernement socialiste en 1997, dans l'élaboration d'un premier amendement constitutionnel en 1998-1999 et dans l'adoption de la loi sur la parité en 2000. Les actrices féministes, divisées sur la question de la parité, se sont mobilisées autour de cet enjeu dès le milieu des années 1990, mais n'ont pas eu accès aux décideurs du gouvernement de Lionel Jospin, qui proposa un amendement constitutionnel en 1999 ; même les militantes féministes du parti socialiste ont été maintenues à distance jusqu'en 1997. Cependant, les actrices féministes ont joué un rôle important dans l'identification du problème de la sous-représentation des femmes dans la société et ont pu proposer un éventail de solutions. De manière plus importante, leurs demandes ont été intégrées dans les processus parlementaires et gouvernementaux lors de l'élaboration de la loi de 2000 par l'Observatoire de la parité ainsi que par la Commission des droits des femmes de l'Assemblée nationale qui venait d'être créée. La représentation substantielle a également été *modérée*. Les arguments des mouvements de femmes ont évidemment contribué à modifier le cadre du débat sur la représentation politique pour inclure la demande de la représentation féminine à hauteur de 50 %, mais à certains moments critiques, les demandes féministes furent diluées ou carrément ignorées dans les politiques publiques. Toutefois, un grand nombre de femmes nouvellement élues à l'Assemblée nationale en 1997 et avec une expérience antérieure dans les mouvements de femmes se joignirent aux efforts d'Yvette Roudy pour l'adoption d'une loi plus stricte. Elles réussirent notamment, au travers de la Commission des droits des femmes, à maintenir certains paragraphes contraignants du projet de loi de 1999.

L'intégration de la considération du genre dans l'Union européenne, 1980-2000.
Score final = 4, RD = 2, RS = 2

La représentation descriptive dans ce dernier cas reste également *modérée*. Un grand nombre d'actrices féministes engagées sur la question de l'égalité en matière d'emploi étaient certes présentes dans la Commission européenne au travers du

« triangle de velours » composé des « fémocrates » de l'Unité égalité des chances, des représentants de mouvements de femmes et d'expertes qui s'est développé à la fin des années 1980 et au début des années 1990, contribuant ainsi à l'élaboration de l'idée de l'intégration de la considération du genre dans le contexte du Troisième programme d'action de la Communauté sur l'égalité. Cependant, une fois la décision prise de faire du *gender mainstreaming* une politique à part entière de l'Union européenne et de l'intégrer dans le traité d'Amsterdam de 1997, les féministes furent plus ou moins exclues de l'arène politique dans le processus complexe de mise en place de la politique en question par la Direction générale Emploi de la Commission. Un nouveau *leadership*, moins féministe et reflétant cette distanciation vis-à-vis du « triangle de velours » fut d'ailleurs porté par Odile Quintin peu avant l'adoption des clauses sur l'intégration des considérations de genre.

La représentation substantielle des intérêts des femmes fut également caractérisée par une dynamique *modérée*. D'un côté, l'idée de l'intégration des considérations de genre fut élaborée par les acteurs du « triangle de velours » féministe, donc l'instrument politique adopté par les décideurs européens était à caractère féministe. Mais de l'autre, les distances prises par rapport aux expertes féministes et aux partisans qui avaient conçus et élaborés le *gender mainstreaming* dans l'arène politique ont mené à une dilution du concept lors de sa mise en place, notamment quand l'accent fut placé sur les incitations « molles » plutôt que sur des sanctions « dures » en cas de non-respect. De même, alors que le cadrage des questions d'emploi avaient inclus le principe d'égalité entre les femmes et les hommes (surtout lorsque la Commission en fit une priorité élevée après 1997), l'amélioration du statut de l'emploi des femmes ne réussit pas à devenir un outil important des stratégies économiques développées par l'Union européenne. Le genre fut donc pris en compte dans les questions relatives à l'emploi, sans toutefois faire autorité et de manière peu significative.

TENDANCES GÉNÉRALES DES DYNAMIQUES POLITIQUES FÉMINISTES

Les huit cas mentionnés ci-dessus nous permettent d'émettre les observations suivantes sur l'influence féministe en matière de politiques publiques.

L'absence d'influence féministe forte

L'absence de cas d'influence féministe forte n'est pas surprenante étant donné les défis et obstacles posés dans le but d'exclure officiellement les groupes désireux de s'insérer dans des sous-systèmes et arènes institutionnalisés afin d'apporter des idées en porte-à-faux avec les procédures et « façons de faire » traditionnelles et les vieilles valeurs. L'influence féministe a néanmoins atteint un niveau modéré (étant toutefois au niveau le plus bas de cette deuxième catégorie) dans la moitié des cas. Il est important de noter que l'absence de cas d'influence forte peut être due au choix des cas étudiés. Deux études précédentes portant sur l'élaboration de politiques féministes ayant utilisé un système semblable de notation ont en effet montré qu'il existe un nombre important de cas d'influence féministe forte ¹.

1. A. G. Mazur, *Theorizing Feminist Policy*, *op. cit.*, « Drawing Comparative Lessons... », art. cité.

Toutes les actrices et les idées des mouvements de femmes sont féministes

Toutes les actrices saillantes des mouvements de femmes ont proposé des arguments allant au-delà des identités classiques de genre pour mettre en avant les droits et statuts des femmes, ainsi que des analyses de la nature biaisée en termes de genre, voire patriarcale, de la société. En d'autres termes, lorsque les cadres politiques ont pris en compte le genre, une approche féministe fut introduite dans les arènes gouvernementales, ce qui n'est pas nécessairement le cas lorsque les actrices des mouvements de femmes se font entendre. Étant donné que l'on peut dire que les approches féministes sont plus à même de remettre en question et de menacer le *statu quo*, tout comme les notions générales telles que l'identité féminine, il n'est pas surprenant que les féministes aient plus de difficultés dans ces cas précis à pénétrer dans le système et porter leurs idées au sein des cadres dominants du débat politique. Ces cas pris ensemble mettent en avant les défis à surmonter pour rendre l'état plus féministe en termes de positions idéologiques.

Le lien entre les représentations descriptive et substantielle

Dans tous les cas d'étude à l'exception de la PMA en France, les niveaux de représentation descriptive et substantielle sont identiques, ce qui suggère un lien entre la présence d'actrices féministes et le succès féministe dans le cadrage et le contenu des politiques publiques. Il s'agit certes d'une hypothèse importante que de dire que la présence des mouvements de femmes est indispensable dans l'inclusion des idées de ces mouvements dans les débats et les résultats des politiques, mais le lien n'est pas toujours évident. Seul un quart des cas analysés dans l'étude plus large de l'élaboration des politiques féministes mentionnée ci-dessus a révélé un score identique dans les représentations descriptive et substantielle. Mais une étude récente des politiques de congé parental concluait aussi que la représentation descriptive était importante dans l'obtention de politiques favorables aux femmes¹.

L'IDENTIFICATION DES FACTEURS DE SUCCÈS DE L'INFLUENCE FÉMINISTE

Dans cette dernière partie, nous évaluerons les cas d'étude en fonction des neuf hypothèses émises dans la partie précédente, d'abord une à une, puis ensemble, afin d'identifier les ingrédients du succès des politiques féministes².

LE PAYS OU LA RÉGION ET LE SECTEUR SONT-ILS DES FACTEURS IMPORTANTS ?

Ces cas d'étude semblent suggérer que le secteur est une variable plus importante que le pays. Alors que les dynamiques politiques ne varient pas entre les quatre cas français, nous avons pu observer une influence politique féministe faible dans les trois cas de politique de lutte contre les abus sexuels sur les mineurs dans trois systèmes

1. M. Caul Kittilson, art. cité.

2. La codification des variables et le raisonnement sont disponibles auprès de l'auteur sur simple demande.

politiques différents que sont le Royaume-Uni, la France et la Belgique. Il ne semble donc pas y avoir de schéma national significatif en termes de dynamiques politiques féministes. De même, le succès modéré des politiques féministes ne paraît pas correspondre à un type de régime de genre particulier. La Suisse et le Royaume-Uni, classés comme des régimes « à orientation de marché », avaient tous deux des niveaux modérés et faibles de succès féministe, tout comme la France et la Belgique, pays appartenant à la catégorie du « soutien général ». Ces cas confirment les résultats obtenus par d'autres études féministes et non féministes, à savoir l'absence de schémas régionaux ou nationaux, ce qui suggère que la configuration institutionnelle générale, la tradition culturelle ou l'approche de la notion de genre d'un pays donné ne joue pas de rôle moteur dans l'influence politique féministe.

Alors qu'aucune tendance claire ne se dégage au niveau du système, le secteur et le type de politique semblent au contraire constituer une variable significative. Les politiques visant explicitement les droits des femmes ont en effet obtenu des niveaux de représentation plus élevés que les politiques non féministes, à l'exception du cas de la PMA en Suisse. De plus, étant donné que les politiques non féministes se concentraient toutes sur des enjeux de la sphère privée et du corps, il se pourrait que les politiques de ce domaine soient plus résistantes au changement. Cependant, le succès modéré du cas suisse semble suggérer que les politiques du corps ne sont pas toujours vouées aux niveaux les plus bas de succès féministe. L'importance du secteur souligne la nécessité d'analyser le contexte du sous-système afin de comprendre ce qui pourrait expliquer le succès féministe, le contexte variant d'un domaine à l'autre.

ÉVALUATION DES HYPOTHÈSES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DES SOUS-SYSTÈMES

Structure d'opportunité politique, points de veto et configuration institutionnelle

Aucun résultat ne semble montrer de lien entre une structure d'opportunité politique plus ouverte au niveau du sous-système et le succès des politiques féministes. Des cas de faible succès ont été en effet observés à la fois dans des sous-systèmes fermés et modérément ouverts. Les sous-systèmes de prise de décision des politiques de la PMA et des ASM étaient assez codifiés et n'incluaient que les intérêts médicaux pour la PMA et les groupes de protection de l'enfance pour les ASM. En Belgique par exemple, les sous-systèmes étaient modérément ouverts avec la possibilité de consultations gouvernementales plus larges avec un grand nombre de groupes. De la même manière, parmi les cas ayant obtenu un succès féministe modéré nous avons pu trouver des sous-systèmes fermés et ouverts. Dans le cas de la France, le sous-système des politiques de l'emploi est très fermé, ne permettant l'accès aux négociations tripartites qu'à des représentants officiels des syndicats, du patronat et des administrations publiques concernées. En Suisse, le système est généralement plus ouvert aux influences externes, et le cas étudié est certainement celui faisant le plus preuve d'ouverture avec notamment l'appel à un référendum et une consultation gouvernementale officielle. La structure d'opportunité politique pour les questions de la parité en France et l'intégration des considérations de genre au niveau de l'Union européenne n'était pas aussi ouverte que dans le cas suisse, mais elle était moins fermée que dans le cas des politiques de l'emploi en France. Le processus parlementaire français a notamment permis aux commissions des droits des femmes et à d'autres groupes de laisser leur marque, tout comme le processus de la Commission

européenne était ouvert aux influences extérieures. Alors que l'accès est plutôt tourné vers les élites, tout un éventail de représentants d'ONG et d'experts sont consultés.

Les forces, ressources et caractéristiques des mouvements de femmes

Lorsque l'on prend en compte deux perspectives différentes sur l'impact des mouvements de femmes (la force des mouvements et la cohésion des acteurs de ces mouvements autour d'un enjeu spécifique), les mouvements de femmes plus forts sont liés à des niveaux de succès féministe plus élevés, mais leur cohésion ne semble pas avoir d'impact. Afin de quantifier la force des mouvements de femmes nous avons établi une mesure associant le militantisme et l'institutionnalisation en nous basant sur le projet RNGS. La mesure montre que les cas de succès faible ont tendance à s'associer à des mouvements moins forts et les cas de succès modéré avec des mouvements plus forts, bien que certains cas de succès faible soient tombés dans d'autres catégories que la plus basse (il y avait trois catégories en tout) et que le cas suisse de la PMA soit arrivé à un moment où le mouvement de femmes était faible. En ce qui concerne la cohésion du mouvement, aucun lien n'a été décelé. Les actrices féministes étaient unies dans tous les cas, sauf deux : la PMA en France (succès faible) et la parité en France (succès modéré). Cependant, les féministes françaises qui se sont positionnées sur la question de l'égalité professionnelle ont fait preuve d'une bonne cohésion, ce qui ne fait qu'illustrer l'absence de schémas nationaux.

Partis au pouvoir et influence de la gauche

La présence d'un gouvernement de droite ou de gauche n'a pas eu d'incidence sur le niveau de succès féministe qui n'était ni plus faible sous un gouvernement de droite, ni plus fort sous un gouvernement de gauche. L'Union européenne est exclue ici de l'analyse étant donnée la configuration institutionnelle particulière du processus politique supranational.

Climat économique

Il ne semble pas y avoir de corrélation établie entre un climat économique spécifique et le succès des politiques féministes. Sept des huit cas ont eu lieu dans un contexte de néolibéralisme croissant et de récession économique et n'ont pas révélé de tendance particulière relative au lien entre succès féministe et conjoncture économique. Dans le cas de l'égalité professionnelle en France, le succès féministe a été remporté en période de croissance économique. Si l'on se concentre uniquement sur les deux cas comportant des enjeux économiques directs (l'égalité professionnelle en France et l'intégration des considérations de genre par l'Union européenne), alors on peut suggérer qu'un contexte économique favorable a rendu plus attractive l'idée d'une égalité entre hommes et femmes alors que la récession économique des années 1990 a rendu moins séduisante l'intégration des considérations de genre parmi les décideurs au niveau de l'Union européenne.

Féminisme d'État, partenariats stratégiques et « coalitions de cause » féministes

Les résultats montrent une corrélation significative avec cette variable, surtout au niveau de l'importance des alliances stratégiques entre « fémocrates » et actrices

féministes non gouvernementales. Les organes publics dédiés à la promotion des droits des femmes sur ces questions au sein du Parlement et de l'exécutif ont tous collaboré directement avec les actrices des mouvements de femmes dans tous les cas d'influence politique féministe modérée, à l'exception du cas suisse. Bien qu'il n'y ait pas eu d'organe public sur ces questions dans ce cas précis, des féministes de groupes autonomes ont collaboré avec des députés écologistes et chrétiens démocrates dans la poursuite d'un but commun, ce qui souligne l'importance de l'existence d'une « coalition de cause », bien que le système de convictions féministes ne fût pas partagé par tous les acteurs impliqués. Parmi les cas qui ont connu le moins de succès, seul le cas belge a démontré la présence d'une alliance stratégique entre la secrétaire d'État à l'émancipation et les groupes féministes. Tous les groupes et actrices féministes ont été consultés et ont contribué à la position officielle de la ministre Miet Smet sur l'enjeu des abus sexuels sur mineurs. Dans les autres cas de faible succès, aucun partenaire gouvernemental ne semblait vouloir porter une cause féministe de manière significative, même dans les deux cas français où la ministre des Droits des femmes était présente, mais n'a pas travaillé spécifiquement avec des féministes sur les enjeux politiques en question. La simple présence d'un ministère puissant pour les femmes n'est donc pas une condition suffisante pour assurer le succès de politiques féministes, surtout en l'absence d'une collaboration importante avec les mouvements de femmes ou le féminisme d'État ¹.

Acteurs critiques, entrepreneurs politiques et alliés masculins

Dans la totalité des cas, aucun décideur masculin n'a voulu soutenir les causes féministes. Dans la plupart des cas, certaines femmes de premier plan ont porté des valeurs politiques féministes, comme la secrétaire d'État à l'émancipation Miet Smet dans le cas des ASM en Belgique, Yvette Roudy pour la parité en France, Liz Kelly au Royaume-Uni, la directrice de l'Unité égalité des chances Agnès Hubert, ou l'experte féministe française Jacqueline Laufer au niveau de l'Union européenne. Dans un cas, une femme a même contribué à limiter le succès féministe, à savoir Odile Quintin, directrice de la DG Emploi de la Commission européenne. En revanche, la présence ou non d'entrepreneurs politiques féministes ne s'est pas traduite directement par un échec ou un succès féministe.

Les influences au-delà du niveau national

Ce facteur est d'une grande importance dans l'analyse des ingrédients du succès. Dans les quatre cas à faible succès, aucun réseau transnational d'*advocacy* n'a semblé être impliqué dans l'élaboration des politiques nationales ; les Nations unies tout comme l'Union européenne ne paraissent pas avoir non plus joué de rôle particulier, d'autant plus que les politiques du corps et de la sphère privée ne relèvent pas des compétences de l'Union européenne. Évidemment, l'influence directe de l'Union européenne est absente dans le cas suisse, donc il ne faut pas attacher autant d'importance à ce cas particulier dans l'analyse de cette hypothèse. De plus, aucune influence en provenance

1. Bien que le féminisme d'État soit associé aux activités générales des organes publics dédiés à la promotion des droits des femmes, cette expression a récemment revêtu une signification plus particulière, à savoir la collaboration effective entre les mouvements de femmes et les organes publics : voir Amy G. Mazur, Dorothy McBride Stetson, « State Feminism », dans G. Goertz, A. G. Mazur (eds). *Politics, Gender and Concepts*, op. cit., p. 244-269.

de réseaux transnationaux d'*advocacy* n'a été repérée dans l'exemple de la PMA en Suisse. Dans le cas de l'égalité professionnelle en France, le réseau féministe qui avait pour base le Comité du travail féminin était inextricablement lié à l'Union européenne grâce à l'effet « boomerang »¹ : les acteurs féministes ont en effet utilisé les politiques européennes auxquelles les « fémocrates » françaises avaient fortement contribué, comme outil essentiel pour convaincre les décideurs récalcitrants de changer de position sur l'emploi féminin. Dans le cas de la parité, des militantes ont comparé la France à d'autres pays et ont joué un rôle actif dans la prise de décision et le réseau européen de femmes. En ce qui concerne l'Union européenne, l'influence de certains États membres et de l'ONU s'est faite sentir : les expertes féministes des États-membres ont en effet joué un rôle crucial dans le triangle de velours et la Conférence de Pékin de 1995 a constitué un moment clé pour attirer l'attention de l'Union européenne.

La priorité des enjeux comme nouvelle hypothèse

La priorité de l'enjeu a émergé comme un élément moteur des politiques d'ASE et d'intégration des considérations de genre au niveau de l'Union européenne. Dans les quatre cas, lorsque les décideurs gouvernementaux ont fait de l'enjeu une priorité absolue, un ensemble différent d'acteurs est apparu et l'enjeu a été déplacé dans un sous-système, loin de la position féministe. En l'absence d'actrices féministes, les demandes de ces dernières n'étaient plus articulées, tandis que l'importance de l'enjeu se renforçait. Ceci pourrait expliquer pourquoi dans les trois cas de politiques d'ASM les acteurs non féministes ont réussi à exclure toute analyse féministe une fois qu'il fut établi que le problème n'affectait pas que les filles et devait bénéficier d'une plus grande priorité. Les féministes ne pouvaient alors plus contrôler l'agenda. Ce type de scénario n'a pas été observé dans tous les cas : dans ceux de la parité et de l'égalité professionnelle en France, tout comme la PMA en Suisse, une plus grande priorité et saillance des enjeux n'a pas abouti à une perte de contrôle de la question par les militantes féministes.

LES CONFIGURATIONS DES FACTEURS CAUSAUX, OU COMMENT ASSEMBLER LE TOUT

Comme l'ont montré cette analyse et les résultats d'études semblables, il n'existe pas de facteur unique qui puisse expliquer le succès de l'influence politique féministe. Cependant, il apparaît qu'une certaine combinaison de facteurs puisse l'expliquer dans certains cas. Dans tous les cas sauf celui de la Suisse, un mouvement de femmes fort, un partenariat avec le féminisme d'État et l'influence supranationale sont tous présents ; en revanche, les cas diffèrent concernant la présence d'un gouvernement de gauche, une structure d'opportunité politique ouverte, un mouvement de femmes uni ou la présence d'acteurs critiques. Les facteurs cruciaux du cas suisse sont les dynamiques de la coalition formée autour de la PMA, l'ouverture du sous-système et l'absence de divisions féministes autour de l'enjeu, ce qui montre que le succès des politiques féministes peut passer par plusieurs voies différentes. L'alignement de facteurs dans les cas à faible succès confirme également l'importance de la force des mouvements de femmes, la présence d'une alliance féministe stratégique et l'influence supranationale, car ces conditions n'étaient justement pas réunies.

1. M. Keck, K. Sikkink, *Activists Beyond Borders...*, *op. cit.*

Pour revenir à la question plus générale de la réponse du gouvernement aux demandes des mouvements sociaux, cette étude confirme les résultats d'autres PFC qui se concentrent sur l'interface entre les nouvelles demandes de changement social et l'État. L'État contemporain répond en effet aux nouvelles demandes qui remettent en question le *statu quo*. L'importance de ce changement est certes limitée, surtout quand les demandes sont explicitement féministes ou concernent les politiques du corps. Dans la période couverte par les cas d'études, l'État est plus ouvert à l'influence féministe dans les politiques qui promeuvent les droits des femmes que dans celles qui n'ont pas un but explicitement féministe.

L'absence d'alliés masculins disposés à soutenir les demandes féministes, acteurs identifiés par ailleurs comme étant de grande importance dans d'autres politiques du genre, semble suggérer que la promotion d'idées féministes est plus susceptible de menacer le système pré-établi que les demandes des mouvements de femmes plus généraux. Les hommes voient peut-être dans cette prise de position sur de tels enjeux un risque pour leur carrière politique, mais dans tous les cas, cette observation ne s'applique pas aux femmes. Les demandes féministes doivent être portées par des actrices féministes afin d'être incluses dans les politiques, une constatation qui n'avait pas été formulée dans la littérature existante. Cette étude fournit donc un aperçu novateur des mouvements explicitement féministes et de leur influence sur les processus politiques. En conclusion, les démocraties sont sensibles aux nouvelles demandes sociales à condition qu'elles ne menacent pas trop l'approche et le cadrage déjà établis des enjeux politiques.

De plus, la clé de l'influence féministe réside moins dans les styles politiques nationaux que dans le secteur et le type spécifique de politique concernés, ce qui confirme les résultats de travaux précédents sur les PFC. En effet, l'importance du sous-système comme unité d'analyse, comme lieu des dynamiques politiques et comme explication du changement ne devrait plus faire l'objet de débats. Cette étude exclut également l'idée d'une cause unique et monolithique. L'image complexe que nous avons présentée ici souligne plutôt l'importance d'alliances entre féminisme d'État et mouvements de femmes puissants, ainsi que l'influence de facteurs externes au système politique, au niveau national comme supranational, en particulier pour les politiques explicitement féministes. La priorité accordée à un enjeu politique donné a également un effet sur l'accès des acteurs et des idées féministes aux arènes politiques d'état. La configuration institutionnelle, la présence d'un gouvernement de gauche, la cohésion des mouvements et la présence d'acteurs critiques, souvent identifiés comme des facteurs importants par les analystes de politiques comparées, n'ont pas semblé avoir un effet significatif dans la présente étude. En somme, bien que cette recherche remette en question les postulats tels que l'importance des institutions et de la politique ou encore les effets néfastes des divisions internes aux mouvements féministes sur le succès politique, elle confirme aussi les théories du féminisme d'état et les approches qui soulignent l'importance des influences internationales.

Ces nouvelles observations et ces éclairages sur les capacités de réponse des démocraties se fondent sur des recherches à la fois féministes et non féministes. Désormais, les mouvements sociaux et la politique du genre ne pourront plus être ignorés de manière aussi flagrante et devront être étudiés à la fois séparément et comme partie intégrante d'études plus vastes sur les démocraties. Cette étude contribue donc à genrer les études en politiques publiques et en science politique de manière générale. Ainsi, une analyse politique intégrant le genre contribue à faire progresser la science en élargissant le champ de recherche afin d'améliorer notre compréhension globale des dynamiques et des déterminants des processus politiques.

Traduction de Benjamin Singer

Amy G. Mazur est professeur au Département de science politique à l'Université d'État de Washington. Elle est co-rédactrice en chef du *Political Research Quarterly* et co-présidente du Research Network on Gender Politics and the State. Elle a dernièrement publié : (avec Sylvain Brouard, Andrew M. Appleton) *The French Fifth Republic at Fifty : Beyond Stereotypes*, Londres, Palgrave, 2008 ; et (avec Gary Goertz) *Politics, Gender, and Concepts : Theory and Methodology* Cambridge, Cambridge University Press, 2008. Sa recherche et son enseignement se concentrent sur des questions de politiques féministes comparées, avec un accent particulier sur la France (<mazur@wsu.edu >).

RÉSUMÉ/ABSTRACT

LES MOUVEMENTS FÉMINISTES ET L'ÉLABORATION DES POLITIQUES DANS UNE PERSPECTIVE COMPARATIVE. VERS UNE APPROCHE GENREE DE LA DEMOCRATIE

L'objectif de cet article est de situer les études de cas présentées par les articles de ce numéro spécial dans un contexte comparatif de construction théorique. La première partie situe l'étude de l'influence du féminisme sur la mise sur agenda dans les champs disciplinaires plus vastes des approches féministes comparées et des politiques publiques comparées. La partie suivante propose un cadre théorique et une approche méthodologique spécifique inspirés à la fois par les approches féministes et non féministes des politiques publiques. Dans les deux dernières parties, ce cadre est appliqué à l'analyse des cas d'étude pour comprendre les dynamiques de formation des politiques et pour former des hypothèses sur les facteurs déterminants de l'influence féministe dans leur élaboration. En conclusion, nous revenons sur les implications plus larges des résultats empiriques des articles de ce numéro.

FEMINIST MOVEMENTS AND THE ELABORATION OF POLICIES IN A COMPARATIVE PERSPECTIVE : TOWARDS A GENDERED APPROACH OF DEMOCRACY

The goal of this article is to place the policy case studies presented in this special issue into a comparative theory building context. The first part of the article situates the study of the influence of feminism on agenda setting within the larger areas of policy studies – Feminist Comparative Policy and Comparative Public Policy. In the next part, the analysis proposes a theoretical framework and a specific methodological approach inspired both by feminist and non feminist work. In the last two parts, the framework is applied to the analysis of the policy case studies in order to understand the dynamics of policy formation and to generate propositions about the determining factors for feminist influence in the formation of public policy more generally. In the conclusion, the analysis returns to the theoretical and methodological implications of these empirical articles in the special issue for the study of public policy in a comparative perspective.

